



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 18 février 2016

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 7.1, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 8.1, 8.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h05.

Étaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Arguel :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS (suppléant de M. André AVIS) **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney :** M. Alain PARIS **Besançon :** M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (à partir du 0.3), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Emile BRIOT (jusqu'au 1.1.1), Mme Claudine CAULET, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.1), M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Pauline JEANNIN, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 0.3), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI (jusqu'au 0.3), Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY (jusqu'au 3.4), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Braillans :** M. Alain BLESSEMILLE **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze :** M. Gilbert PACAUD **Champagny :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISSON **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON (à partir du 1.1.1) **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN (à partir du 1.1.1) **Fontain :** Mme Martine DONEY **Gennes :** Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine :** M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **Larnod :** M. Sébastien CUNET (suppléant de M. Hugues TRUDET) **Les Auxons :** M. Serge RUTKOWSKI (à partir du 1.1.1) **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Marchaux :** M. Patrick CORNE **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à partir du 1.1.1) **Montfaucou :** Mme Corinne PETER (suppléante de M. Pierre CONTOZ) **Montferrand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 0.3) **Nancray :** M. Vincent FIETIER **Novillars :** M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 4.2) **Osselle :** Mme Sylvie THIVET, M. Daniel CUCHE **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET (à partir du 0.3) **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSSET **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Saône :** M. Yoran DELARUE **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Alain LORIGUET **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Vaire-le-Petit :** M. Jean-Noël BESANCON **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) **Vorges-les-Pins :** Mme Julie BAVEREL

Étaient absents : M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Thierry MORTON, M. Yannick POUJET, Mme Karima ROCHDI, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL **Beure :** M. Philippe CHANEY **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Busy :** M. Alain FELICE **Champoux :** M. Philippe COURTOT **François :** M. Claude PREIONI **La Vèze :** Mme Catherine CUNET **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Pugy :** M. Frank LAIDIE **Vaire-Arcier :** M. Charles PERROT

Secrétaire de séance : M. Daniel HUOT

Procurations de vote :

Mandants : P. BONNET, P. BONTEMPS, C. COMTE-DELEUZE, P. CURIE, Y.M. DAHOUI, C. DEVESA, M. EL YASSA, M. LEMERCIER, J.S. LEUBA (à partir du 1.1.1), S. JOLY, T. MORTON, M. OMOURI (à partir du 1.1.1), Y. POUJET, K. ROCHDI, B. ASTRIC, C. PREIONI (à partir du 1.1.1), C. PERROT.

Mandataires : J. GROSPERRIN, S. WANLIN, P. GONON, D. SCHAUSS, D. DARD, A. POULIN, B. FALCINELLA, A.S. ANDRIANTAVY, A. GHEZALI (à partir du 1.1.1), E. MAILLOT, M. LOYAT, L. FAGAUT (à partir du 1.1.1), M. ZEHAF, N. BODIN, D. JACQUIN, B. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), J.N. BESANCON.

Délibération n°2016/003104

Rapport n°3.4 - MIPIM 2016 - Participation du Grand Besançon

MIPIM 2016 - Participation du Grand Besançon

Rapporteur : Alain BLESSEMAILLE, Vice-Président

Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire	
BP 2016 et PPIF 2016-2020 « Promotion économique-prospection »	Montant de l'opération : 68 000 €
Sous réserve du vote du BP 2016 et du PPIF 2016-2020	

Résumé :

Le présent rapport porte sur la participation du Grand Besançon au prochain salon du MIPIM (Marché International des Professionnels de l'Immobilier) qui se déroulera du 15 au 18 mars 2016 à Cannes. En 2016, le Grand Besançon et le Grand Dijon feront de nouveau stand commun, afin de poursuivre la dynamique initiée depuis 2013. Le coût prévisionnel de cette participation est estimé à 68 000 € pour le Grand Besançon, somme qui sera à verser au Grand Dijon, via son agence de développement Dijon Développement qui assure l'organisation opérationnelle de cet événement et la prise en charge initiale du coût de l'emplacement du stand du Grand Besançon.

Cette action s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement économique du Grand Besançon qui a fait de la notoriété et de la visibilité de son territoire auprès des entreprises, mais aussi auprès des acteurs économiques qui sont leurs partenaires (réseaux bancaires, investisseurs, promoteurs immobiliers, commercialisateurs), une priorité.

I. Participation du Grand Besançon au MIPIM 2016

Depuis 2013, il a été décidé d'implanter un stand commun avec le Grand Dijon sur le MIPIM d'une surface de 78,21 m², démarche s'inscrivant notamment dans le cadre du pôle métropolitain Besançon-Dijon mis en place.

Le coût prévisionnel de cette participation pour 2016 est estimé à 68 000 € pour le Grand Besançon contre 80 000 € les années précédentes. Cette baisse de participation s'explique par la prise en charge par le Grand Dijon des m² affectés à la zone bar du stand jusque-là commune au Grand Dijon et au Grand Besançon. Cette zone sera désormais affectée au Grand Dijon seul.

Cette somme sera versée à Dijon Développement qui prend en charge l'organisation opérationnelle de cet événement.

Dijon Développement assurera la prise en charge initiale du coût de l'emplacement du stand et effectuera à ce titre la réservation des 78,21 m² à REED MIDEM, organisateur du MIPIM, pour un montant total de 72 089,52 € TTC, dont 28 575 € TTC à la charge du Grand Besançon.

Le solde du coût de la participation du Grand Besançon sera versé à Dijon Développement et ce, sur justificatifs des dépenses engagées.

Il est proposé que les modalités de financement de la participation du Grand Besançon au salon MIPIM 2016 fassent l'objet d'une convention entre le Grand Besançon et Dijon Développement afin de permettre dès à présent la réservation du stand à un tarif préférentiel.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2016 et du PPIF 2016-2020 :

- **approuve la participation du Grand Besançon au MIPIM 2016 et la pré-réservation d'un emplacement partagé avec le Grand Dijon,**
- **approuve les modalités de financement de la participation du Grand Besançon,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre avec Dijon Développement.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100

Contre : 0

Abstention : 0



**Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité**

Reçu le 26 FEV. 2016



**Convention de financement participation
au MIPIM (Marché International des
Professionnels de l'Immobilier) du 15 au
18 mars 2016 à Cannes**

Entre :

Dijon Développement, dont le siège est à Dijon, 40 avenue du Drapeau, BP 17521, 21075 Dijon Cedex, représenté par son Président, Monsieur François-André ALLAERT,

Et :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, dont le siège est à Besançon, 4 rue Gabriel Plançon 25043 Besançon Cedex, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en exécution d'une délibération du Conseil d'Agglomération en date du 18/02/2016.

Préambule

Comme en 2015, il a été décidé d'implanter un stand commun Grand Besançon - Grand Dijon sur le MIPIM 2016 d'une surface identique de 78,21 m², démarche s'inscrivant notamment dans le cadre du pôle métropolitain Besançon-Dijon mis en place.

Le coût prévisionnel de cette participation est estimé à 68 000 € pour le Grand Besançon contre 80 000 € les années précédentes. Cette baisse de participation s'explique par la prise en charge par le Grand Dijon des m² affectés à la zone bar du stand jusqu'à la commune au Grand Dijon et au Grand Besançon. Cette zone sera désormais affectée au Grand Dijon seul.

Cette somme sera versée à Dijon Développement qui prend en charge l'organisation opérationnelle de cet évènement.

Dijon Développement assurera la prise en charge initiale du coût de l'emplacement du stand et effectuera à ce titre la réservation des 78,21 m² à REED MIDEM, organisateur du MIPIM, pour un montant total de 72 089,52 € TTC, dont 28 575 € TTC à la charge du Grand Besançon.

Le solde du coût de la participation du Grand Besançon, qui ne pourra excéder 39 425 € (soit 68 000 € au total pour l'opération), sera versée à Dijon Développement et ce, sur justificatifs des dépenses engagées.

Il est proposé que les modalités de financement de la participation du Grand Besançon au salon MIPIM 2016 fassent l'objet d'une convention entre le Grand Besançon et Dijon Développement afin de permettre dès à présent la réservation du stand à un tarif préférentiel.

Ainsi, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

Dijon Développement, agence de développement économique du Grand Dijon, assurera la prise en charge initiale du coût de l'emplacement du stand commun Grand Besançon - Grand Dijon sur le salon du MIPIM 2016 (du 15 au 18 mars) d'une superficie de 78,21 m² (identique à 2015).

Article 2 - Prestations réalisées par Dijon Développement et financées dans le cadre de cette convention par les deux partenaires

Dijon Développement effectuera la réservation de l'emplacement de 78,21 m² auprès de REED MIDEM, organisateur du MIPIM.

Dijon Développement assurera la prise en charge initiale du coût de l'emplacement du stand Grand Besançon - Grand Dijon d'une superficie de 78,21 m² (idem 2015).

Dijon Développement s'assurera auprès de REED MIDEM que les deux collectivités partenaires de ce stand figurent chacune en propre dans l'annuaire des exposants de ce salon.

Les deux signataires définiront ensemble la stratégie globale de communication et les choix graphiques associés pour l'aménagement de leur stand commun ; un cahier des charges récapitulant ces éléments sera diffusé auprès de prestataires potentiels. Les deux signataires choisiront en commun le standiste et l'agence de communication qui réaliseront ces prestations.

Après validation du projet d'aménagement du stand par les deux partenaires, Dijon Développement prendra en charge le pilotage des prestataires pour l'aménagement mobilier du stand et la réalisation des panneaux, cartes..., qui y seront présentés.

Dijon Développement commandera le catering du stand, un serveur et les équipements nécessaires à son bon fonctionnement (connexions Internet, signalétique...).

Dijon Développement commandera le droit d'inscription filiale. Le complément des badges sera refacturé au prorata du nombre de participants au Grand Besançon.

Les demandes spécifiques que pourraient avoir chacun des signataires seront réglées directement par ceux-ci hors convention.

Ne seront pas pris en compte dans le cadre de cette convention :

- les mises à jour du support de promotion des zones d'activités et projets urbains auprès de Virtuel City : chaque partenaire paiera en direct ces actualisations,
- les frais de transports, d'hébergement et de restauration des acteurs présents pour chacun des territoires (élus, techniciens, partenaires...) : chaque partenaire les règlera en direct.

Article 3 - Financement

Le coût prévisionnel de la participation est estimé à 68 000 € pour le Grand Besançon, somme qui sera à verser au Grand Dijon via son agence de développement Dijon Développement qui prend en charge l'organisation opérationnelle de cet évènement.

Le Grand Besançon versera, après signature de la présente convention et transmission au contrôle de légalité, à Dijon Développement le coût de la prise en charge initiale de l'emplacement du stand Grand Besançon - Grand Dijon, cette prise en charge correspondant à sa quote-part (soit 28 575 €) sur présentation des justificatifs associés (factures) relatifs à l'objet de cette convention.

Le Grand Besançon versera à Dijon Développement le solde de la part de la participation du Grand Besançon plafonné à 68 000 €, déduction faite des 28 575 € déjà versés, soit 39 425 € après le salon MIPIM 2016 et ce, sur présentation des justificatifs associés (factures) relatifs à l'objet de cette convention.

Il convient de valoriser dans la participation financière de chacun des partenaires le temps humain consacré à la gestion et à l'organisation du MIPIM, soit 10 000 € pour le Grand Besançon.

Article 4 - Durée

La présente convention prend effet à la date de transmission au contrôle de légalité. Elle prendra fin avec la libération du versement de la participation financière du Grand Besançon auprès de Dijon Développement.

Fait à Besançon, en 2 exemplaires originaux, le.....

Pour Dijon Développement,
Le Président,

François-André ALLAERT

Pour la Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon,
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET